



Droit à la réintégration à la nationalité française

Par **boukerma**, le **08/01/2011** à **20:04**

Bonjour, rn je suis algérien, médecin de formation, je me nomme mr; Boukerma lahouari né le 22 avril 1959 EN Algérie sous les drapeaux français; je voudrais réintégrer la nationalité française, quelle est la démarche à suivre ?

Par **amajuris**, le **09/01/2011** à **16:58**

bjr, rn la réintégration signifie que vous pouvez établir avoir déjà eu la nationalité française. rn sinon cette demande est soumise aux mêmes conditions et règles de la naturalisation avec assouplissement de certaines conditions (pas de conditions de durée de séjour en France). rn vous trouverez les renseignements sur le site <http://vosdroits.service-public.fr/ncdt>